



conduite eaux usées

Par **YELEEN**, le **10/11/2021** à **17:15**

Je vis en copropriété ;

notre bâtiment comporte 3étages et 8 copropriétaires (2par palier)

Un appartement du côté gauche de la cage d'escalier a rencontré un problème de reflux dans ses WC.Un dégorgement a été réalisé par une entreprise.

La facture est elle à charge des 8 copropriétaires ou seulement aux 4 qui partagent la même colonne d'eaux usées

Par **Marck.ESP**, le **10/11/2021** à **17:37**

Bonjour

Généralement, lorsqu'une canalisation verticale de l'immeuble est affectée, c'est l'ensemble de la copropriété qui prend en charge des frais de réparation. Si le "bouchon" est clairement au niveau de l'appartement, il s'agira de charges privatives.